

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU
19 DECEMBRE 2024
PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	06 mars 2025
Approuvé en Conseil d'administration le :	12 mars 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

La séance est ouverte à 14h05

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRÉSENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme DURAND	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme ALLAIN	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	09
Nombre de membres excusés représentés	03
Nombre de membres absents non représentés	01

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Budget principal du CCAS – Approbation de la décision modificative n°1 – exercice 2024
- 5) Fixation du tarif des repas au restaurant Jaurès et en portage pour l'année 2025
- 6) Fixation des redevances des résidences autonomie pour l'année 2025
- 7) Approbation de la participation des obsèques de Madame Reema GHOSH
- 8) Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Chantal ALLAIN est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION désigne, à l'unanimité, Madame Chantal ALLAIN comme secrétaire de séance.	

* *
*

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

M. Michel RIOUSSET souhaite que les séances du conseil d'administration ne soient plus organisées les jours de marché car il est impossible de se garer à proximité du CCAS ces jours-là. Mme Benny Philippot l'informe qu'il est tout à fait possible de se garer au fond du marché, devant le collège, en passant par la contre-allée. Mme Chantal Durand conclut en disant que la fixation d'une date de séance est très difficile en raison des contraintes d'agenda de chacun et qu'on ne peut pas tenir compte des jours de marché, même si on fera le maximum pour les éviter.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, absente lors de la séance du 19 décembre, s'abstient sur ce point.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024
---	---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve avec 11 voix pour et 1 abstention le procès-verbal de la séance du CCAS du 4 novembre 2024.

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES ET DES MARCHES CONCLUS AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les décisions prises par la commission permanente.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE demande des explications sur l'aide accordée pour payer une taxe sur les ordures ménagères. Mme Benny PHILIPPOT lui répond que cette aide a été attribuée à une personne qui payait son loyer et ses charges mais qui n'arrivait pas à payer la TEOM, incluse dans les charges de copropriété. Elle précise également que l'aide au paiement des frais d'huissier a été versée à une personne en attente d'une subvention de la CAF et qui ne pouvait pas faire face à une échéance.

Concernant le marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux, M. Michel RIOUSSET demande quels sites de l'Île Fanac sont concernés par l'ajout de prestation. Il s'agit du bâtiment principal, de l'école de musique et de la salle Portofino.

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
---	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte l'unanimité des décisions prises et des marchés conclus au titre de l'article R 123-21 du CASF.

* *
*

4. BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2024

Mme Chantal DURAND explique que cette décision modificative est due à une erreur dans les clés de répartition de la masse salariale de la Ville, qui a généré l'oubli de comptabilisation de certains salaires sur le budget du CCAS.

4	BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2024
---	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 – Exercice 2024 pour le budget principal du CCAS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

* *
*

5. FIXATION DU TARIF DES REPAS AU RESTAURANT JAURES ET EN PORTAGE POUR L'ANNEE 2025

Mme Chantal DURAND présente le mécanisme d'indexation des prix des prestations facturées par SOGERES et propose d'augmenter de 3 % les tarifs des repas au restaurant Jaurès ou en portage à compter du 1^{er} janvier 2025.

Mme Benny Philippot estime que cette augmentation est importante. Mme Catherine VIEILLEFOSSE souligne qu'une importante partie du coût du repas est prise en charge par le CCAS, donc qu'il s'agit malgré tout d'un tarif social. Mme Benny Philippot reconnaît que ce sont des tarifs beaucoup moins élevés que ceux pratiqués dans la nouvelle résidence seniors du groupe ABCD, à Saint Maur.

M. Tony RENUCCI souhaite connaitre la différence entre une résidence autonomie et une résidence seniors. Mme Odile SEGURET répond qu'une résidence autonomie est régie par la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) et qu'à ce titre elle est agréée et financée par le Conseil départemental pour l'accueil de personnes âgées non dépendantes. Une résidence seniors est complètement privée et ne bénéficie d'aucun financement public. Les critères d'admission sont définis librement par le gestionnaire, comme le montant des loyers et le coût des services annexes.

5	FIXATION DU TARIF DES REPAS AU RESTAURANT JAURES ET EN PORTAGE POUR L'ANNEE 2025	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation de 3 % des tarifs des repas au restaurant Jaurès et en portage à compter du 1 ^{er} janvier 2025 et décide à l'unanimité de fixer de la façon suivante les tarifs des repas au restaurant Jaurès et en portage pour l'année 2025 :		
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES	PRIX DU REPAS DU 01/01/2025 au 31/12/2025
1	< 650 €	5,99 €
2	650 € > X > 749 €	7,14 €
3	750 € > X > 849 €	8,05 €
4	850 € > X > 1199 €	9,30 €
5	> 1200 €	10,77 €
6	Joinvillais de moins de 65 ans et non Joinvillais	11,05 €

* *
*

6. FIXATION DES REDEVANCES DES RESIDENCES AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2025

Mme Chantal DURAND explique que les redevances n'ont pas été réévaluées entre 2015 et 2023 mais que la période inflationniste des années 2023/2024 a obligé le CCAS à les réviser à la hausse.

Mme Catherine VIEILLEFOSSE demande ce que comprend la partie « charges » de la redevance. Mme Chantal DURAND répond qu'il s'agit principalement de l'eau, du chauffage, de l'électricité des parties communes, de l'ascenseur ainsi que de la TEOM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

6

FIXATION DES REDEVANCES DES RESIDENCES AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation de 1,72 % de la redevance des résidences autonomie pour 2025, à savoir une augmentation 1,72 % des loyers et une augmentation de 1,72 % des charges et décide à l'unanimité de fixer le montant mensuel des redevances des résidences autonomie Dagoty, Jaurès et Wilson pour l'année 2025, en fonction des ressources des résidents, à :

RESSOURCES	LOYER + 1,72 %	CHARGES + 1,72 %	TOTAL + 1,72%
≤ 1250 €	264,065	210,276	474,34
1 300 €	287,206	210,276	497,48
1 350 €	309,402	210,276	519,68
1 400 €	333,336	210,276	543,62
1 450 €	356,407	210,276	566,68
1 500 €	379,466	210,276	589,74
1 550 €	402,547	210,276	612,82
1 600 €	425,607	210,276	635,88
1 650 €	448,656	210,276	658,93
1 700 €	471,716	210,276	681,99
1 750 €	494,797	210,276	705,07
1 800 €	528,751	210,276	739,03
1 850 €	540,916	210,276	751,19
1 900 €	560,925	210,276	771,20
1 950 €	587,046	210,276	797,32
2 000 €	603,332	210,276	813,61
2 050 €	656,236	210,276	866,51
≥ 2 051 €	713,800	210,276	924,08

* *

*

7. APPROBATION DE LA PARTICIPATION DES D'OBSEQUES DE MONSIEUR LOÏC DROUADAIN

Mme Chantal DURAND explique la situation familiale du jeune Loïc DROUADAIN et exprime son souhait que le conseil d'administration soutienne ce jeune homme.

7

APPROBATION DE LA PARTICIPATION DES D'OBSEQUES DE MADAME REEMA GHOSH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la participation aux frais d'obsèques de Madame Reema GHOSH.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

* *
*

En points divers, le conseil d'administration exprime son souhait que des places de stationnement soient créées devant le cimetière.

Mme Benny PHILIPPOT informe le conseil d'administration que l'Atelier Tricot a vendu pour 800 € d'articles lors du Téléthon et que cette somme a été reversée à AFM Téléthon 94. Elle souhaite qu'un rappel de la tenue de cet atelier soit réalisé dans les média de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30



Le Secrétaire de Séance
Mme Chantal ALLAIN



Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE